MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - TEL. : M2 58-72

2ème année — N° 9 — 20 Avril 1954

AVERTISSEMENT

TAVELURE DU POMMIER

Zones I - II (A.B.C.) III - IV

Les conditions atmosphériques rendent possible des contaminations secondaires sur les organes verts qui se développent rapidement et ne sont plus protégés par le traitement préconisé le 31 mars. En conséquence, il convient de renouveler la protection dès réception du présent avis. Utiliser un soufre micronisé, du Zinèbe ou du Captane. Le traitement peut être appliqué en pleine floraison si le produit anticryptogamique n'est pas associé à un insecticide.

INFORMATIONS

OIDIUM DE L'ABRICOTIER

Zones I - II (A.B.C.) III

Le relèvement de la température provoquera le développement de l'oïdium au cours des prochains jours. Lutter contre cette maladie à l'aide de soufre micronisé ou de soufre dispersé, ou du permanganate de potasse; ce dernier produit étant curatif mais fugace il faut faire suivre la pulvérisation d'un traitement au soufre.

OIDIUM DU POMMIER

Zones I - II (A.B.C.) III - IV

Renouveler le traitement.

ARAIGNEES ROUGES

Toutes zones

Le développement de ces acariens nous est signalé par de nombreux correspondants; il nous a été donné d'observer des colonies très nombreuses sur pommier et pêcher. Pulvériser une bouillie à base de parathion.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur de la Protection des Végétaux,
L.L. TROUILLON

- -

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND. Autor. du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservées